

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 03 octobre 2011

L'an deux mille onze et le trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 23 septembre 2011.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15
votants : 15*

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – JOLLIVET - TESTON –
CROZIER – AUZAS - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – FIALON -
HILAIRE - SALA – VERNET – VOLLE – DELAUZUN.**

Excusés :

Mme SALA Nathalie a été élue secrétaire.

**Objet : Remise gracieuse des pénalités de retard pour le paiement de la Taxe
Locale d'Équipement.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder pour toutes les demandes, une remise gracieuse des pénalités de retard qui pourraient être réclamées au bénéficiaire après avoir reçu un avis positif pour l'échelonnement du paiement de sa taxe locale d'équipement.
- Fixe la date d'entrée en vigueur de cette décision au 15 octobre 2011.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 3 octobre 2011.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 04 octobre 2011.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...